

OCPM - Consultation publique SPJD 2018

#	Demandes d'information / de documentation / questions des commissaires	Commentaires / Réponses
1	Tableau comparatif du nombre d'événements qui ont nécessité une exemption du règlement sur le bruit de l'arrondissement de Ville-Marie depuis 1993 (règlement RB-B-3)	Outre une exemption pour deux événements, soit le Grand Prix du Canada et les feux d'artifice, aucune dérogation sur le bruit n'a été demandée par la SPJD. Depuis 2013, l'arrondissement Ville-Marie n'impose aucune limitation de bruit aux événements.
Suite 1	À la question 1, la réponse de la SPJD indique que : " Outre une exemption pour deux événements, soit le Grand Prix du Canada et les feux d'artifice, aucune dérogation sur le bruit n'a été demandée par la SPJD. Depuis 2013, l'arrondissement Ville-Marie n'impose aucune limitation de bruit aux événements." Faut-il comprendre que l'arrondissement de Ville-Marie n'impose depuis 2013 aucune limitation de bruit aux événements qui ont lieu au parc Jean-Drapeau ou bien qu'il n'impose aucune limitation de bruit aux événements en général?	Depuis 2013, l'arrondissement de Ville-Marie n'impose aucune limite de bruit, <u>uniquement aux événements qui ont lieu au parc Jean-Drapeau.</u>
Suite 4	Étude d'Octave Acoustique de 2014 dont le titre est "Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau"	Une étude plus récente datant de 2017 a été déposée sur le site Internet de l'OCPM. Par ailleurs, un comité tripartite avec la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau et la Ville de Saint-Lambert est actuellement en œuvre pour solutionner le problème lié au bruit. Les résultats de ces travaux seront rendus publics avant la fin de l'année 2018.
Suite 5	À la question 5, la commission a indiqué vouloir recevoir l'étude d'Octave Acoustique de 2014 dont le titre est "Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau". La commission réitère sa demande.	Étude jointe.
6	Quel est le bilan du Fonds Oxygène et du Fonds vert de la SPJD? Quelles actions ont été réalisées grâce à ces fonds? Quels sont les montants dépensés par année depuis l'existence de ces fonds?	Seul le Fonds Oxygène a servi en 2010 et 2011 à financer l'achat d'équipement d'entretien du Parc pour un montant global de 169 471 \$. Par ailleurs, le Plan directeur nous permettra d'élaborer une stratégie de développement durable en lien avec la politique existante qui permettra d'utiliser efficacement les sommes accumulées.
Suite 6	En suivi à la question 6, la commission aimerait avoir réponse aux questions suivantes : a) Combien y a-t-il de sommes accumulées à ce jour dans le Fonds Oxygène? b) Combien y a-t-il de sommes accumulées à ce jour dans le Fonds vert de la SPJD? c) Quels sont les descriptions, mandats, objectifs et bilans de chacun des Fonds Oxygène et vert de la SPJD et quels sont les critères pour la sélection des projets?	a) 882 472 \$ b) 863 937 \$ c) Politique des réserves de fonds jointe. Au cours des trois dernières années, aucune somme n'a été dépensée. Une politique des réserves de fonds a été adoptée en 2017 par le comité d'audit et le conseil d'administration.

12	<p>Est-ce que les plans d'eau (étangs, cascades, ruisseaux) ont été détruits ou réduits durant les travaux du PAMV? Si oui, quelle est la superficie des espaces touchés? Si oui, est-ce qu'il est prévu de procéder à une restauration des secteurs touchés?</p>	<p>Oui, deux plans d'eau artificiels (± 8000m²) et deux bassins. Une compensation a été fournie, le tout approuvé par le MDDELCC.</p>
Suite 12	<p>En suivi à la question 12, la commission aimerait avoir réponse aux questions suivantes :</p> <p>a) Où sont situés précisément les deux plans d'eau et les deux bassins qui ont été détruits ou réduits?</p> <p>b) Est-ce que les plans d'eau ont été détruits ou réduits dans le cadre des travaux du PAMV ou non? Si non, pour quelles raisons?</p> <p>c) Quelle est la compensation qui a été fournie pour répondre aux exigences du MDDELCC?</p> <p>d) Est-ce qu'il est prévu de procéder à une restauration des secteurs touchés?</p>	<p>a) Les deux plans d'eau (± 8000m²) étaient situés au nord du lac des Cygnes. Les deux bassins étaient situés à l'ouest de l'édicule de la station de métro Jean-Drapeau.</p> <p>b) Dans le cadre des travaux de l'amphithéâtre et de l'allée Calder (PAMV), les deux plans d'eau (± 8000m²) ont été remblayés et remplacés par des espaces dédiés à des lieux de rassemblement et de mise en valeur du site.</p> <p>c) La compensation qui a été fournie, selon les exigences édictées par la LQE et tel qu'autorisé par l'émission du certificat d'autorisation du MDDELCC, est en lien avec l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'un immense terrain situé à l'Île Bizard et voué à l'agrandissement du parc nature du Bois-de-l'Île-Bizard. En collaboration avec le service des parcs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un secteur de (± 8000m²) de ce nouveau terrain, dont la faune et la flore représentent un fort intérêt écologique, a été protégé et interdit de construction.</p> <p>d) Non.</p>
Divers	<p>La commission aimerait recevoir une carte précise du parc Jean-Drapeau indiquant le découpage du territoire (zonages et usages) selon les ententes et baux signés avec les partenaires insulaires et autres entités s'il y a lieu.</p>	<p>Nous ne disposons pas d'une carte indiquant un tel découpage. Nous vous transmettons tout de même une carte représentant les catégories de territoires.</p>